

Québec, le 29 mai 2007

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.51)

Commerce d'Automobile GPA inc.
397, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4N 2L3

N/Réf. : 7610-06-01-0597511
400399139

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 8 janvier 2007, reçue le 22 janvier 2007 et complétée le 3 mai 2007, j'approuve, conformément à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation environnementale — Propriété commerciale — 7050, rue St-Jacques, Montréal, Québec », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Démantèlement du bâtiment existant et gestion des matériaux conformément au Guide de bonnes pratiques pour la gestion des matériaux de démantèlement;
- Excavation et traitement dans des lieux autorisés de tous les sols (3 561 m³) présentant des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées à l'annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;
- Pompage et traitement dans des lieux autorisés des eaux souterraines contaminées.



APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.51)

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0597511
400399139

Le 29 mai 2007

Les travaux de réhabilitation seront réalisés à l'emplacement ci-après :

7050, rue Saint-Jacques, lot 3 326 347 du cadastre du Québec,
arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,
circonscription foncière de Montréal.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 janvier 2007 et signée par Raymond Morel, concernant la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 mars 2007 et signée par Fadi Coussa, concernant des précisions supplémentaires sur le projet;
- Courriel de Fadi Coussa au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 3 avril 2007, accompagnant l'avis de contamination;
- Courriel de Raymond Morel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 3 mai 2007, concernant des précisions supplémentaires sur le projet;
- Document intitulé « Étude de caractérisation — Volume 1 — Évaluation environnementale — phase I — 7050, rue St-Jacques, Montréal, Québec », préparé par la firme Inspec-Sol inc., daté du 31 octobre 2006 et signé par Martin Liard, géo., et Mario Dahdah, architecte;
- Document intitulé « Étude de caractérisation — Volume 2 — Caractérisation environnementale — phase II — 7050, rue St-Jacques, Montréal, Québec », préparé par la firme Inspec-Sol inc., daté du 28 décembre 2006 et signé par Martin Liard, géo., et Mario Dahdah, architecte;
- Document intitulé « Plan de réhabilitation environnementale — Propriété commerciale — 7050, rue St-Jacques, Montréal, Québec », préparé par la firme Inspec-Sol inc., daté du 28 décembre 2006 et signé par Raymond Morel, géo., M.B.A.



APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.51)

- 3 -

N/Réf. : 7610-06-01-0597511
400399139

Le 29 mai 2007

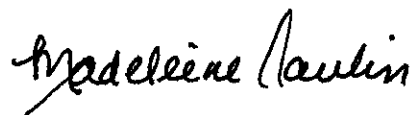
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre

